

Montréal, Janvier le 20
1915.

Je soussigné, Paul Corbeil, laitier domicilié dans le Village de St Michel de Laval, accorde par les présentes à Monsieur Mendoza Langlois Courtier d'immubles de la Cité de Montréal, l'option d'acheter l'immeuble suivant:-

Une lisière de terrain situé dans la dite Municipalité du Village de St Michel de Laval, étant la partie Ouest du No.357, (trois cent soixante-sept) du Cadastre de la Paroisse du Sault au Récollet, s'étendant depuis la ligne Nord du Chemin de la Cote St Michel, sur toute la profondeur du dit lot numéro trois cent soixante-sept, ayant en front une largeur de soixante-douze pieds et neuf pouces (72.9) et au fond une largeur de soixante-douze pieds et deux pouces et demi (72.2½) Cette dite lisière étant la partie située à l'OUEST de la ligne EST du tracé fait par M. Marius Dufresne pour l'ouverture du Boulevard Pie IX, et formant une superficie de sept mille deux cent cinquante pieds (7250) plus ou moins, mesure anglaise.

Les batisses actuellement sur ce terrain sont réservées par moi et sur un avis de huit jours, je devrai les enlever à mes frais, cependant je m'en réserve l'usage jusqu'au premier mai prochain 1915.

Cette option expirera le trente janvier courant 1915 à midi. En conséquence, cette option devra être acceptée d'ici à l'expiration de ce délai.

Le prix de l'immeuble pour lequel est accordé cette option, est fixé à sept mille huit cents piastres (\$7900.00) lequel prix sera payable lors de l'exécution du contrat de vente par des débetures du Village de St Michel de Laval, portant intérêt au taux de 6% six pour cent l'an, ou en argent.

Les titres devront être parfaits et seront fournis en même temps qu'un certificat de recherches, à date.

Cette option est accordée au dit Monsieur Mendoza Langlois pour les fins de la Loi trois, Georges Cinq, Chapitre cinquante-huit.

*Montréal Janvier 23 1915
Je transfère tous mes droits dans la présente option à la lisière de M. Langlois*

Paul Corbeil
Témoin